

GENEVA INTERNET PLATFORM

# digwatch

## NEWSLETTER

Numéro 61 – 10 Juillet 2021



## Le cyber au cœur des tensions politiques

### ANTITRUST

Washington commence à freiner l'énorme pouvoir économique des géants de la technologie. Dans l'arsenal du gouvernement : une série de nouveaux projets de loi introduits à la Chambre des représentants des États-Unis.

Page 6

### FISCALITÉ

Après des années de négociations, plus de 130 pays sont parvenus à un accord sur de nouvelles règles fiscales mondiales. Ces règles s'appliquent à la plupart des grandes entreprises ; les géants de la technologie ne sont pas exemptés.

Pages 8-9

### DROIT D'AUTEUR

Un récent arrêt de la plus haute juridiction de l'UE a clarifié la responsabilité des plateformes de partage lorsque des contenus protégés par le droit d'auteur sont téléchargés sur leurs plateformes.

Page 10

### À VENIR

Si vous pensiez que juillet et août allaient être des mois plus calmes, détrompez-vous. Notre calendrier des événements de politique numérique mondiale couvre l'ensemble des discussions à venir.

Page 12

# La tendance du mois de juin : Le cyber au cœur des tensions politiques

**Chaque mois, nous analysons des centaines de développements en cours afin d'identifier les tendances clés et les questions qui ont un impact sur le travail des praticiens dans ces domaines. En juin, une tendance principale a éclipsé les autres.**

La prédiction du conseiller américain à la sécurité nationale, Jake Sullivan, selon laquelle le président Joe Biden était sur le point de rencontrer le président russe Vladimir Poutine « avec le vent dans le dos » [est apparue vérifiée](#). La rencontre de Biden avec Poutine était prévue après une série de sommets avec les dirigeants européens. Il s'agissait d'un calendrier habilement élaboré.

## L'impasse fait place au dialogue

Le sommet Biden-Poutine, qui s'est tenu à Genève le 16 juin, a eu lieu après trois sommets majeurs au cours desquels le dialogue a remplacé l'impasse. [Les cyber-questions](#) figuraient en bonne place à l'ordre du jour de ces trois sommets, notamment en raison de la vague d'attaques par rançongiciels qui a paralysé certaines infrastructures critiques dans le monde.

Les États-Unis ont besoin d'une relation étroite avec l'Europe pour plusieurs raisons. Une coopération plus étroite en matière de cybersécurité peut contribuer à rendre les infrastructures critiques et les chaînes d'approvisionnement plus résistantes aux cyberactivités malveillantes. Les deux parties peuvent adresser un message commun plus ferme aux acteurs malveillants et à ceux qui les hébergent.

Dans d'autres domaines de la politique numérique, une alliance renforcée entre les États-Unis et l'Union européenne peut offrir une résistance à la puissance et à l'influence croissantes de la Chine. Elle peut contribuer à équilibrer la croissance de la Chine dans le secteur de la 5G et à sa participation croissante à l'établissement de normes internationales. Si des fortes industries des semi-conducteurs américaines et européennes sont encore loin d'être une réalité, une alliance entre les États-Unis et l'Union européenne peut contribuer à la mise en commun des ressources et au renforcement des capacités.

Lors du sommet du G7 qui s'est tenu au Royaume-Uni du 11 au 13 juin 2021, les dirigeants ont exprimé leur soutien aux priorités politiques définies par la réunion des ministres du numérique et de la technologie en avril 2021. [Il s'agit notamment de collaborer à l'établissement de normes numériques, à la libre circulation des données, aux principes de sécurité sur internet et à la sécurisation](#)

des chaînes d'approvisionnement en infrastructures. Ils ont également approuvé l'engagement en faveur d'un système fiscal mondial pris par les ministres des finances du G7 plus tôt en juin, [qui verra bientôt l'instauration d'un impôt minimum mondial d'au moins 15 % sur les sociétés multinationales](#), ainsi qu'une solution plus équitable pour la répartition des droits d'imposition entre les pays.

Les dirigeants ont également déclaré qu'ils poursuivraient leurs travaux sur la manière d'appliquer le droit international au cyberspace, en s'appuyant sur les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies (GGE), du Groupe de travail à composition non limitée (OEWG) et sur les travaux du G7 en matière de gouvernance cybernétique.

Lors du sommet de l'OTAN qui s'est tenu à Bruxelles le 14 juin 2021, les Alliés ont critiqué la Chine et la Russie pour leurs actions agressives. Ils ont également convenu que d'importantes cyberactivités malveillantes cumulatives pourraient être considérées comme une attaque armée, déclenchant l'article 5 sur l'autodéfense collective. [Il](#)

Lors du sommet UE-États-Unis qui s'est tenu un jour plus tard, Biden et les dirigeants de la Commission européenne et du Conseil européen, Ursula von der Leyen et Charles Michel, ont annoncé la création d'un nouveau Conseil UE-États-Unis de haut niveau pour le commerce et la technologie. Bien que le modus operandi doive encore être mis au point, les dirigeants ont réaffirmé leur coopération en matière de normes, de sécurité, de commerce et de gouvernance des données.

À la fin des trois sommets, il est apparu clairement que les États-Unis ont fait leur retour dans la diplomatie multilatérale, après une période d'affaiblissement pendant le mandat de l'ancien président Donald Trump. Même si l'avenir dira si l'Europe est vraiment convaincue, les partenaires ont été ralliés.

## La cyber détente remplace les cyber tensions

Un test plus important, cependant, est de savoir si les engagements réciproques de Biden et de Poutine en matière de cybersécurité se concrétiseront.

Le principal point à l'ordre du jour de Biden était de marteler l'idée que la Russie devait prendre des mesures contre les cybercriminels basés en Russie impliqués dans les récentes attaques de rançongiciels. [🔗](#) Après la réunion, M. Poutine a confirmé que les deux parties avaient convenu de s'entraider pour déterminer l'origine des cyberattaques et la manière d'y faire face. [🔗](#) (La Maison Blanche travaillait déjà avec le gouvernement russe [🔗](#) dans le cadre de l'enquête sur l'attaque contre le fournisseur de viande JBS, et la Russie avait déjà déclaré qu'elle extradait les cybercriminels sur une base de réciprocité. [🔗](#))

Faisant référence à la liste de 16 secteurs d'infrastructures critiques [🔗](#) qui, selon M. Biden, étaient hors limites, le président américain a également confirmé après la réunion que les experts des deux parties « travailleront sur des accords spécifiques concernant ce qui est hors limites » [🔗](#)

Selon un responsable du Conseil de sécurité russe, Sergey Boiko, « la balle est dans le camp des États-Unis » [🔗](#). S'exprimant une semaine après le sommet, le représentant russe a déclaré que « des contacts sont prévus, nous avons présenté nos propositions sur cette question, le président [Vladimir Poutine] a exprimé notre volonté, et nous attendons maintenant les contre-propositions de nos partenaires ».

Les sommets, qui se sont tenus en plein milieu de l'année, ont ouvert plusieurs fenêtres d'opportunité sur les questions numériques. Les six prochains mois détermineront leur sort.

*Inscrivez-vous pour recevoir d'autres mises à jour sur la cyber-détente entre les États-Unis et la Russie, via notre espace dédié sur l'observatoire Digital Watch. [🔗](#)*



# Évolution des politiques numériques en juin

Le paysage de la politique numérique évolue quotidiennement. Notre objectif est de faire gagner du temps aux praticiens. Nous décodons, contextualisons et analysons les évolutions en cours, en proposant une mise à jour succincte et fiable. Vous trouverez plus de détails dans chaque mise à jour sur l'observatoire *Digital Watch*.



en progression

## Architecture mondiale de la GI

Le sommet du G7, le sommet de l'OTAN et le sommet UE-États-Unis ont donné lieu à des discussions sur des questions de politique numérique telles que la fiscalité, les normes, les flux de données et la sécurité des infrastructures. Le sommet Biden-Poutine a vu le début de discussions bilatérales sur les questions cyber.

Le Forum sur la gouvernance de l'internet (FGI) a tenu la deuxième consultation ouverte du cycle FGI 2021.



en baisse

## Développement durable

La Banque mondiale a approuvé un prêt de 200 millions de dollars US à l'Ouganda pour soutenir l'inclusion numérique. Le Vietnam a publié sa première stratégie de développement de l'administration en ligne. La Commission européenne a proposé des portefeuilles d'identité numérique européens.



en progression

## Sécurité

Le GGE 2019–2021 de l'ONU a adopté un rapport de consensus. Le groupe OEWG 2021–2025 a tenu sa session d'organisation.

Le Comité international de la Croix-Rouge a lancé un conseil consultatif mondial sur les cyber-menaces pendant les conflits.

Le Vietnam a lancé un programme de protection des enfants en ligne. La Tunisie a lancé un portail de signalement des abus et de l'exploitation sexuelle des enfants.

Le président américain Biden a révoqué l'interdiction de TikTok et WeChat et a demandé au secrétaire du commerce d'enquêter sur les applications susceptibles de poser un risque pour la vie privée ou la sécurité nationale. Biden a également élargi la liste des entreprises chinoises interdites d'investissements américains.



en progression

## Le commerce électronique et l'économie de l'internet

La commission judiciaire de la Chambre des représentants des États-Unis a approuvé six projets de loi visant à limiter la domination des grandes entreprises technologiques.

La Commission européenne et le Royaume-Uni ont lancé des enquêtes antitrust sur Facebook. L'Allemagne a ouvert une enquête sur la position d'Apple sur le marché. La Commission européenne a ouvert une enquête antitrust sur les services publicitaires de Google. La France a infligé une amende de 220 millions d'euros à Google pour avoir abusé de sa position dominante sur le marché de la publicité en ligne.

Les dirigeants du G7 se sont engagés à coopérer à la mise en place d'un système fiscal numérique mondial.

Le Salvador a commencé à accepter le bitcoin comme monnaie légale.



en baisse

## Infrastructure

Un nouveau câble sous-marin en fibre optique a été lancé pour relier le Brésil et l'Europe. Google construit un câble sous-marin entre les États-Unis, le Brésil, l'Uruguay et l'Argentine.

Le Japon prévoit d'attirer les entreprises de fabrication de puces grâce à des incitations financières. L'entreprise allemande Bosch a ouvert une usine de puces numérisées à Dresde.



neutre

### Droits numériques

La Cour suprême des États-Unis s'est prononcée en faveur de la liberté d'expression d'un étudiant dans une affaire concernant un post Snapchat filmé en dehors des heures de cours. [L](#)

La Commission européenne a adopté de nouvelles clauses contractuelles types pour les échanges de données à caractère personnel. [L](#)

La Conférence des ministres responsables des médias et de la société de l'information du Conseil de l'Europe a adopté une déclaration et plusieurs résolutions sur les technologies numériques et les droits de l'homme. [L](#)



neutre

### Politiques des contenus

Facebook a banni l'ancien président américain Trump pour deux ans. [L](#)

Le Nigeria a interdit Twitter après que l'entreprise ait supprimé un message du président du pays. [L](#) Twitter a bloqué des comptes en Inde pour se conformer à une demande du gouvernement. [L](#)

Le Viêt-Nam a introduit un code de conduite sur les réseaux sociaux. [L](#)



en progression

### Questions juridiques

La Cour de justice de l'UE a statué qu'une autorité nationale de protection des données peut porter toute violation présumée du RGPD devant un tribunal d'un État membre de l'UE, même si elle n'est pas l'autorité principale. [L](#) La Cour a également statué que les plateformes en ligne sont exemptées de toute responsabilité pour les contenus portant atteinte au droit d'auteur, sauf si elles contribuent à les rendre disponibles. [L](#)

La Cour européenne des droits de l'homme a confirmé le droit à l'oubli. [L](#)

La Cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a ordonné au Nigeria de s'abstenir de poursuivre Twitter, d'autres fournisseurs de services de réseaux sociaux et les utilisateurs de Twitter sans décision de justice. [L](#)

La Russie oblige les géants de la technologie à ouvrir des bureaux locaux. [L](#)



en progression

### Nouvelles technologies (IdO, IA, etc.)

Les organismes de protection des données de l'UE ont demandé l'interdiction de l'utilisation de l'IA pour la reconnaissance automatisée des caractéristiques individuelles, y compris les données biométriques, dans les espaces publics. [L](#)

Les autorités canadiennes pour la protection de la vie privée ont conclu que l'utilisation par la police de la technologie d'IA Clearview violait les règles de protection de la vie privée. [L](#) Le commissaire à l'information du Royaume-Uni a émis un avis sur les implications en matière de protection de la vie privée des technologies de reconnaissance faciale en direct dans les espaces publics. [L](#)

## #ICYMI

### Le Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies adopte son rapport final

Après avoir échoué à se mettre d'accord sur un rapport final en 2017, le rapport final du GGE de l'ONU adopté en juin est une bonne nouvelle pour la diplomatie multilatérale. Les pays se sont mis d'accord sur les aspects liés aux menaces existantes et émergentes ; les normes, règles et principes du comportement des États dans le cyberspace ; et l'application du droit international, entre autres. Lisez notre analyse. [L](#)



# Antitrust : Sept projets de loi et une audition

L'envie de s'attaquer aux pratiques commerciales des quatre grandes plateformes technologiques – Google, Apple, Facebook et Amazon – se fait sentir depuis longtemps à Washington. La Sous-commission antitrust de la Chambre des représentants est aux avant-postes dans ce combat. La propre sous-commission du Sénat entre également dans la bataille.

Dirigée par son président David Cicilline, la Sous-commission antitrust de la Commission judiciaire de la Chambre des représentants s'est donné beaucoup de mal pour se doter d'un arsenal juridique solide. L'année dernière, elle a mené sept audiences très médiatisées avec des PDG (dont une où les quatre PDG ont témoigné), et a rassemblé 1,3 million de documents comme preuves des pratiques antitrust. Ces enquêtes ont abouti à la publication d'un rapport de 450 pages en octobre 2020, qui critiquait sévèrement le comportement des GAFA et recommandait l'adoption de nouvelles lois et une application plus rigoureuse de la législation.

**En juin, la sous-commission a intensifié cette lutte avec l'introduction d'un paquet législatif de six projets de loi visant à s'attaquer à diverses pratiques préjudiciables** (et dans certains cas, des projets de loi complémentaires au Sénat).

Deux d'entre eux sont de nature plus procédurale : La loi sur le lieu d'application des lois antitrust dans les États (*State Antitrust Enforcement Venue Act*) garantirait que les affaires restent dans les tribunaux choisis par les procureurs généraux des États, plutôt que d'être transférées dans un tribunal que les entreprises préfèrent; la loi sur la modernisation des frais de dossier de fusion (*Merger Filing*

| Projet de loi                                                                                  | Quelles sont les pratiques que le projet de loi entend interdire ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Quelles entreprises pourraient être visées par le projet de loi et pourquoi ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Loi sur l'innovation et le choix en ligne ( <i>American Innovation and Choice Online Act</i> ) | <p>Ce projet de loi est le plus complet, car il vise à interdire une longue liste de pratiques commerciales problématiques.</p> <p>Les pratiques anticoncurrentielles que le projet de loi vise à interdire comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Donner la préférence à ses propres produits par rapport aux produits tiers.</li> <li>Utiliser les données générées par la plateforme à partir de vendeurs tiers pour les concurrencer directement.</li> <li>Interférer avec la tarification de biens ou services par les vendeurs tiers.</li> <li>Obliger les entreprises à adhérer à certaines règles de la plateforme pour y avoir accès</li> </ul> | <p><b>Google</b> : La Sous-commission antitrust de la Chambre des représentants a trouvé des preuves que Google a tiré parti de sa position dominante dans le domaine de la recherche en « exigeant que des tiers autorisent Google à s'approprier leur contenu, sous peine d'être entièrement supprimés des résultats de recherche de Google ».</p> <p>Il est également prouvé que « Google a exigé des fabricants de smartphones qu'ils préinstallent ses propres applications et leur donnent un statut par défaut ».</p> <p>En ce qui concerne les renseignements sur le marché, la société « a secrètement mis en place des programmes pour suivre de plus près ses concurrents potentiels et réels, notamment par le biais de projets tels que Android Lockbox ».</p> <p><b>Apple</b> : Le même rapport indique qu'Apple a exploité « son contrôle d'iOS et de l'App Store pour créer et faire respecter des barrières à la concurrence et pour discriminer et exclure des rivaux tout en privilégiant ses propres offres ».</p> <p><b>Facebook</b> : Des courriels internes divulgués lors de l'audition de la Sous-commission antitrust de la Chambre des représentants le 29 juillet 2020 ont confirmé que l'entreprise utilisait des données pour identifier ses concurrents et ensuite « acquérir, copier ou tuer ces entreprises ».</p> |
| Loi mettant fin aux monopoles de plateforme ( <i>Ending Platform Monopolies Act</i> )          | <p>Ce projet de loi est celui qui a la plus grande portée, car il pourrait obliger les entreprises à se scinder en petites entités.</p> <p>Le projet de loi vise à interdire aux grandes entreprises technologiques de jouer un double rôle, celui de propriétaire d'une plateforme et celui de vendeur sur cette même plateforme, car cela équivaldrait à un conflit d'intérêts.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <p><b>Amazon</b> : Le texte, surnommé « projet de loi Amazon », pourrait potentiellement séparer l'activité de marché d'Amazon de son activité de vendeur. La Sous-commission antitrust de la Chambre des représentants a déclaré que la pratique actuelle d'Amazon créait « un conflit d'intérêts inhérent » et incitait l'entreprise à « exploiter son accès aux données et informations des vendeurs concurrents ».</p> <p><b>Google</b> : On peut dire la même chose de Google, qui est propriétaire de son Play Store et qui vend ses propres produits.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

| Projet de loi                                                                                                                                                                                                            | Quelles sont les pratiques que le projet de loi entend interdire ?                                                                                                                                                                                         | Quelles entreprises pourraient être visées par le projet de loi et pourquoi ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Loi sur la concurrence et l'opportunité des plateformes ( <i>Platform Competition and Opportunity Act</i> ) <a href="#">🔗</a>                                                                                            | Ce projet de loi interdit aux plateformes dominantes d'acquiescer d'autres entreprises pour étendre leur propre pouvoir de marché, y compris des rivaux plus petits.                                                                                       | <b>Facebook</b> : Selon un cadre supérieur de Facebook, la stratégie d'acquisition de l'entreprise consiste à « prendre du terrain pour consolider la position de Facebook ». <a href="#">🔗</a> Un ancien employé d'Instagram a révélé que la stratégie de croissance de Facebook consistait à savoir comment « positionner Facebook et Instagram pour qu'ils ne se fassent pas concurrence ». <a href="#">🔗</a>                                                                                                                                                                                 |
| Loi sur l'augmentation de la compatibilité et de la concurrence en autorisant la commutation de service ( <i>Augmenting Compatibility and Competition by Enabling Service Switching (ACCESS) Act</i> ) <a href="#">🔗</a> | Surnommé le « projet de loi sur l'interopérabilité », ACCESS vise à réduire les barrières à l'entrée pour les autres entreprises en facilitant l'interopérabilité et en permettant aux consommateurs de transférer plus facilement leurs données ailleurs. | <b>Apple</b> : La société a été accusée de maintenir des coûts de changement élevés sur le marché des systèmes d'exploitation mobiles. <a href="#">🔗</a> Un tel projet de loi pourrait donc obliger Apple à introduire de nouvelles normes d'interopérabilité.<br><br>Ce sera une demande difficile, car Apple a jusqu'à présent résisté à changer ses politiques. Dans sa bataille juridique avec Epic Games (le développeur du célèbre jeu Fortnite), <a href="#">🔗</a> Apple a insisté sur le fait que ses restrictions sur l'App Store sont là pour protéger la vie privée des utilisateurs. |

*Fee Modernization Act*) augmente les frais afin de donner aux autorités une injection financière pour renforcer leurs ressources.[🔗](#)

Les quatre autres projets de loi, en revanche, peuvent causer de sérieux dommages aux structures des GAFA, à leurs modèles d'entreprise et aux services qu'ils offrent (en supposant que les projets de loi passent sans encombre).

Un septième projet de loi, la loi sur le renforcement de l'application des lois contre les monopoles (*Tougher Enforcement Against Monopolies (TEAM) Act*), a été introduit au Sénat, avec un tout autre ensemble de dispositions visant à freiner les pratiques anticoncurrentielles.[🔗](#) Et cela juste en juin. Deux autres projets de loi, le projet de loi Klobuchar (Amy Klobuchar est la présidente de la sous-commission) et le projet de loi Hawley, ont été introduits au Sénat plus tôt cette année.

La loi TEAM propose un changement de procédure important : toute l'application des lois antitrust serait consolidée au sein de la division antitrust du ministère de la Justice. En ce qui concerne les pratiques commerciales, le projet de loi crée une présomption réfutable (en partie en s'appuyant sur les pourcentages de parts de marché) selon laquelle les fusions porteront atteinte à la concurrence, et c'est à l'entreprise de prouver le contraire. (Si le récent jugement dans l'affaire FTC contre Facebook[🔗](#) a enseigné une leçon à quiconque, c'est que les pourcentages utilisés

pour mesurer la part de marché doivent être étayés par des mesures claires et fondées sur des méthodologies solides pour éviter d'être rejetés comme vagues ou spéculatifs).

En dehors de la poussée législative, la prochaine grande course dans le domaine des géants de la technologie concerne le marché des assistants vocaux. Alors que tous les yeux étaient rivés sur les sommets européens de Biden, **l'audition du 15 juin de la Sous-commission antitrust du Sénat portait sur les pratiques de Google et d'Amazon sur ce marché de niche.**

Google et Amazon ont déjà fait des progrès, principalement en maintenant les prix de vente de leurs appareils à un niveau inférieur au coût de leur fabrication. Les géants de la technologie ne sourcilieront pas s'ils vendent des appareils à perte si cela leur permet de développer leur activité – ils se contenteront de subventionner la perte à partir d'autres secteurs d'activité. Mais pour les concurrents, comme l'a entendu le cadre supérieur de la société rivale Sonos devant la sous-commission, cela pose problème.[🔗](#)

La solution n'est pas que les concurrents copient l'utilisation de prix prédateurs, même s'ils sont en mesure d'amortir la perte. Deux maux ne font pas un bien. Au contraire, comme l'a proposé la sous-commission de la Chambre, il est urgent d'adopter une législation plus forte pour limiter cette pratique et la faire appliquer plus rigoureusement. Que les discussions commencent !

# Partager le gâteau : Les pays s'accordent sur la manière de taxer les entreprises géantes

Les entreprises admettent depuis longtemps qu'elles doivent payer leur part d'impôts. Mais il y a une question sur laquelle les pays ne parviennent pas à se mettre d'accord, à savoir comment partager le gâteau de façon juste. Un groupe de 131 pays a maintenant trouvé une solution : Taxer les entreprises là où leurs utilisateurs sont basés.

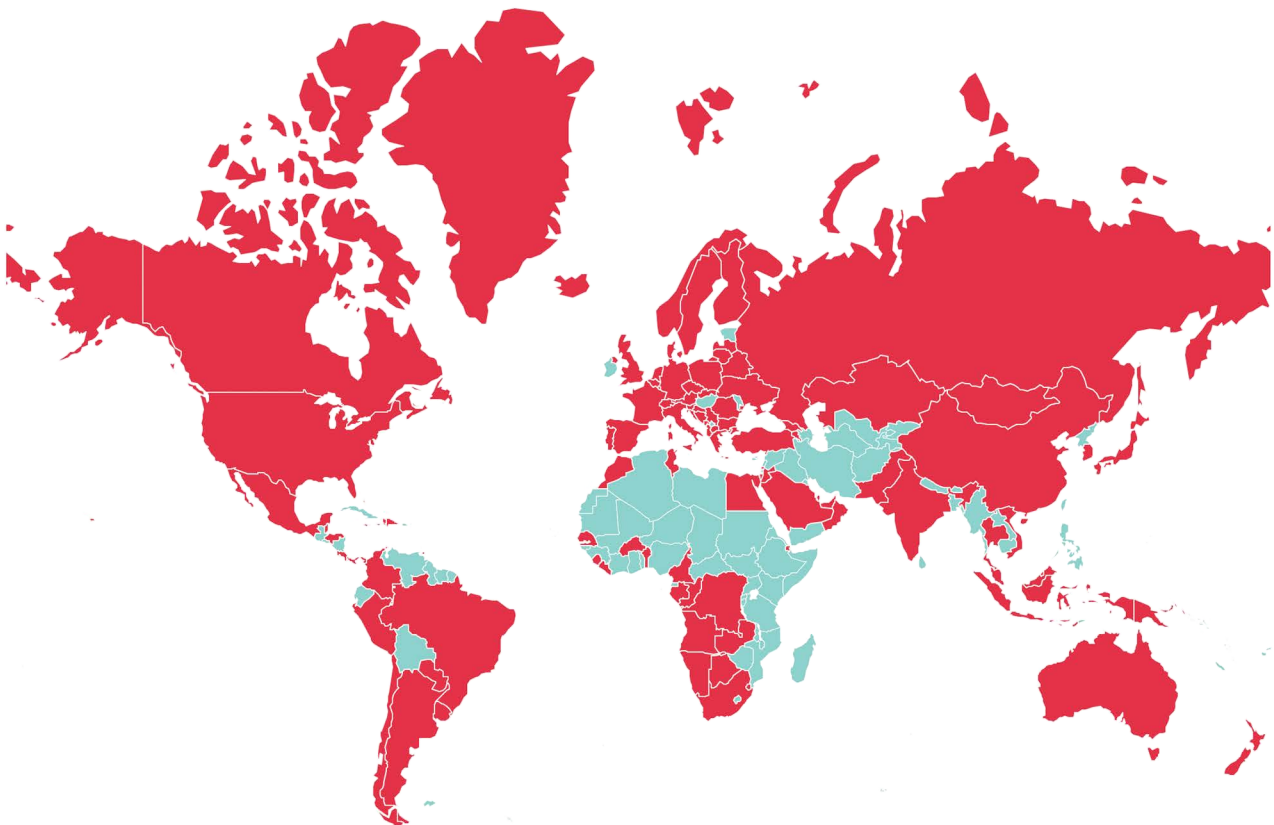
Les nouvelles règles d'imposition, résultat d'années de négociations supervisées par l'OCDE, concernent le montant des impôts que les entreprises paient dans les pays où elles opèrent. Elles ne sont pas spécifiques aux entreprises numériques, mais elles les affecteront certainement. Ce nouvel accord comporte deux lots de règles fiscales (appelées règles du premier pilier et règles du deuxième pilier).

Ces règles déterminent où les entreprises multinationales doivent payer leurs impôts d'une manière plus équitable que ce que prévoit le système actuel, et établissent un taux d'imposition mondial minimum d'au moins 15 %. Ce taux minimum est l'un des changements les plus importants par rapport à la précédente version provisoire de ces règles, négociée en octobre 2020.

## Pourquoi ces nouvelles règles sont-elles nécessaires ?

Tout d'abord, les règles existantes reposent sur un système très ancien dans lequel l'impôt est comptabilisé dans le pays où se trouve le siège de l'entreprise. Cela n'a pas beaucoup de sens à l'ère du numérique, où ces entreprises géantes traitent avec des utilisateurs dans pratiquement tous les pays du monde. Les entreprises technologiques seront donc soumises à ces règles, quel que soit le pays où se trouve leur siège social.

Deuxièmement, les entreprises ont pu recourir à des pratiques très créatives – dont la plupart sont parfaitement légales (éviter les impôts est légale – l'évasion est illégale).



● Membres du cadre inclusif de l'OCDE et du G20 ayant rejoint la solution à deux piliers le 5 juillet 2021.

Une pratique utilisée par de nombreux géants américains de la technologie consistait à utiliser la propriété intellectuelle immatérielle de l'entreprise pour délocaliser les bénéfices dans un paradis fiscal, en utilisant des filiales dans des pays comme l'Irlande et les Pays-Bas comme intermédiaires. Ces stratagèmes ont également reçu des noms créatifs : du *Double Irish* et du *Dutch Sandwich*, aux stratégies du *Single Malt*.

### **Quels sont les pays qui ont accepté les nouvelles règles - et qui en est absent ?**

Les négociations menées à l'OCDE, avec la participation de 139 pays (appelées « cadre inclusif de l'OCDE »), durent depuis des années. Sur ce nombre, 131 pays sont parvenus à un consensus sur les nouvelles règles. Parmi eux figurent tous les pays du G20.

Les huit pays manquants comprennent trois États membres de l'UE : l'Irlande, l'Estonie et la Hongrie. Un quatrième pays de l'UE, Chypre, ne faisait même pas partie du groupe initial de 139 pays. L'Irlande s'est fermement opposée à ces règles : Son approche à faible taux d'imposition a attiré des entreprises ; si elle augmente le taux, elle pourrait perdre des investissements et mettre en péril de nombreux emplois.

Pourtant, l'objectif de l'OCDE est d'obtenir l'adhésion de tous. Le fait que 131 pays aient accepté les règles est déjà une grande réussite, car cela couvre 90 % de la richesse économique mondiale. Les pays restants – dont les juridictions non européennes de la Barbade, du Kenya, du Nigeria, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines et du Sri Lanka – seront soumis à une pression considérable pour adhérer aux règles, faute de quoi ils pourraient se retrouver en conflit avec d'autres pays.

Les pays de l'UE qui ne sont pas encore à bord devront également faire face à la pression de l'UE. L'un des principaux objectifs de l'UE est de renforcer le marché unique. Un tel marché ne peut pas vraiment évoluer si les entreprises doivent composer avec 27 cadres fiscaux européens différents. En outre, l'UE est mécontente d'une longue liste d'autres problèmes d'évasion fiscale, décrits ci-dessous.

Pour les États-Unis, les nouvelles règles fiscales sont l'aboutissement d'une autre bataille. À la fin de ce processus, les États-Unis auront réussi à établir des règles pour les grandes entreprises de tous les secteurs, au lieu de ne concerner que les géants de l'industrie technologique, dont la plupart sont basés aux États-Unis.

### **Que signifient les nouvelles règles fiscales pour les entreprises technologiques (et les paradis fiscaux) ?**

Les très grandes entreprises qui génèrent plus de 20 milliards d'euros de revenus (comme Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft) devront payer des impôts sur tous les bénéfices qu'elles réalisent au-delà d'un seuil de 10 %. Plus important encore, elles devront payer ces impôts dans les pays où se trouvent leurs utilisateurs ou leurs clients. Cela signifie que dans le cadre de ce premier groupe de règles, décrit comme le premier pilier, les jours des paradis fiscaux sont comptés.

Un deuxième groupe de règles, appelé le deuxième pilier, s'appliquera aux entreprises réalisant un chiffre d'affaires de 750 millions d'euros ou plus. Beaucoup plus d'entreprises entreront dans cette définition. Ces règles signifient que même si les entreprises déplacent leurs bénéfices vers des juridictions à faible fiscalité, un impôt minimum de 15 % sera imposé partout (ou presque).

### **Quelles sont les prochaines étapes ?**

Les ministres des finances du G20 devraient approuver ce nouvel accord lors de leur réunion des 9 et 10 juillet. Il s'agira de la prochaine étape dans la conclusion de l'accord.

Entre-temps, de nombreuses discussions techniques seront nécessaires pour rédiger un plan de mise en œuvre d'ici octobre, qui est le délai ambitieux fixé par l'OCDE. D'ici à ce que les nouvelles taxes entrent en vigueur en 2023, les mesures fiscales unilatérales existantes introduites par une poignée de pays seront retirées. Les négociations qui ont duré des années portent enfin leurs fruits.

# La CJUE se prononce sur la responsabilité des plateformes en cas de violation des droits d'auteur

**Si les utilisateurs de plateformes de partage de vidéos ou de fichiers publient des contenus qui violent les droits d'auteur, les plateformes sont-elles responsables de la violation des droits d'auteur ? Ou sont-elles exemptées de toute responsabilité ? La CJUE a apporté des réponses à ces questions dans un arrêt récent.**

Le dernier arrêt de la Cour de justice de l'UE aborde deux questions soulevées par la Cour fédérale de justice allemande sur la responsabilité des plateformes en ligne dans ces cas.

## 1. Les opérateurs de plateformes en ligne enfreignent-ils les règles du droit d'auteur s'ils hébergent simplement des contenus protégés par le droit d'auteur sur leurs plateformes ?

Dans le cadre de l'article 3, paragraphe 1, de la Directive 2001/29, la Cour a jugé que les opérateurs ne peuvent pas être considérés comme « communiquant » de tels contenus, à moins qu'ils ne contribuent activement à l'acte illicite au-delà de la simple fourniture d'accès à leurs plateformes.

Une telle situation se présenterait si l'opérateur :

- sait que le contenu protégé est disponible illégalement sur la plateforme et ne prend pas de mesures pour le supprimer ou le bloquer ;
- ne met pas en place des mesures technologiques appropriées pour contrer de manière efficace et crédible les atteintes au droit d'auteur, alors qu'il sait ou devrait savoir que des utilisateurs diffusent des contenus illégalement via la plateforme ;
- participe à la sélection de contenus protégés communiqués illégalement au public ;
- fournit sur sa plateforme des outils spécifiquement destinés au partage illégal de ces contenus ou encourage sciemment un tel partage.

## 2. Les plateformes en ligne peuvent-elles être exemptées de toute responsabilité pour les contenus qu'elles hébergent ?

Conformément à l'article 14, paragraphe 1, de la Directive 2000/31, la Cour a jugé qu'un opérateur peut être exonéré de sa responsabilité s'il ne fait qu'exercer un rôle technique, automatique et passif, et n'a pas connaissance ou conscience d'actes illicites spécifiques commis par ses utilisateurs en rapport avec des contenus protégés téléchargés sur ses plateformes.

## Quelle est la pertinence et la portée de cet arrêt ?

La Cour a précisé que cet arrêt ne concerne pas la Directive sur le droit d'auteur, qui met en place un nouveau régime de responsabilité en matière de droit d'auteur dans le cas des fournisseurs de services de partage de contenu en ligne, et qui doit encore être transposé dans la législation nationale par plusieurs États de l'UE, malgré l'échéance du mois de juin. L'une des controverses de cette nouvelle directive concerne l'article 17, qui stipule que les fournisseurs « effectuent un acte de communication au public » lorsqu'ils donnent accès à du contenu protégé par le droit d'auteur téléchargé par leurs utilisateurs, et qu'ils doivent donc obtenir une autorisation des détenteurs de droits.

Mais l'arrêt de la CJUE reste pertinent dans le contexte juridique actuel. D'une part, les plateformes en ligne qui ne sont pas couvertes par la nouvelle directive (par exemple, une encyclopédie en ligne sans but lucratif comme Wikipédia) sont toujours liées par le cadre juridique tel qu'interprété par la CJUE.

D'autre part, le nouveau régime de responsabilité est contesté devant la CJUE par la Pologne, et il reste à voir si et comment la Cour l'interprétera.

En outre, l'arrêt de la CJUE pourrait également avoir des répercussions sur la proposition de loi sur les services numériques (*Digital Services Act*, DSA). Par exemple, la DSA part du principe qu'un fournisseur a connaissance ou conscience d'un contenu illégal (et devient donc responsable de celui-ci à moins qu'il n'agisse pour le retirer ou en désactiver l'accès) s'il reçoit simplement une notification d'un individu ou d'une entité qui considère le contenu comme illégal.

En revanche, la CJUE a jugé que la connaissance effective fait référence à des actes illégaux spécifiques, de sorte que la responsabilité n'interviendrait que lorsque les fournisseurs ne prennent pas de mesures à l'égard d'un contenu notifié dont il a été établi qu'il porte atteinte au droit d'auteur. À ce titre, les commentateurs affirment que le DSA devrait être modifié à la lumière de la décision de justice.

# Développements politiques dans la Genève internationale

De nombreux débats politiques ont lieu chaque mois à Genève. Dans cet espace, nous vous informons de tout ce qui s'est passé en juin. Pour d'autres comptes rendus d'événements, visitez la section Past Events sur l'observatoire du *GIP Digital Watch*.[🔗](#)

## Le rôle du CDH dans la promotion d'une approche fondée sur les droits de l'homme des technologies nouvelles et émergentes [🔗 15 juin 2021](#)

Cet événement, organisé par le Core Group sur les nouvelles technologies (République de Corée, Autriche, Brésil, Danemark, Maroc, Singapour) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, a examiné l'impact, les opportunités et les défis des technologies numériques nouvelles et émergentes. Elle s'est concentrée sur

la promotion et la protection des droits de l'homme, en accordant une attention particulière aux défis et aux questions que le Conseil des droits de l'homme (CDH) devrait aborder dans son travail. La discussion a également permis de mieux faire connaître le travail du CDH.

## De meilleures données peuvent-elles contribuer à faire la paix avec la nature ? [🔗 22 juin 2021](#)

Cet événement, qui fait partie de la série *Digital Fasttrack Studios 2030*, a été organisé par l'Institut de hautes études et le Centre pour le commerce et l'intégration économique.

La discussion a abordé la collecte et l'analyse de données de qualité en relation avec l'océan, le climat et la biodiversité.

## Connectivité, concurrence et collaboration : Les 3C du commerce numérique [🔗 22 juin 2021](#)

Organisé dans le cadre de la série de séminaires *Simply Services* de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), cet événement a abordé les questions liées à la connectivité, à la concurrence et à la collaboration dans le

commerce numérique, ainsi que l'impact de COVID-19 sur les services en ligne. Ces questions ont été abordées à la lumière des discussions sur le commerce électronique qui se déroulent actuellement à l'OMC.

## Lancement du livre : *Internet Governance at the Point of No Return* [🔗 23 juin 2021](#)

Le professeur Rolf H. Weber, auteur du livre *Internet Governance at the Point of No Return*, a donné un aperçu des principes juridiques les plus pertinents qui jouent un

rôle important dans la gouvernance de l'internet. L'auteur a développé les concepts de légitimité, de participation, de transparence et de responsabilité.

## 12 Tours pour naviguer dans la Genève numérique : Tour des données [🔗 24 juin 2021](#)

La table ronde, organisée par la Geneva Internet Platform dans le cadre de la série 12 Tours pour naviguer dans la Genève numérique, a débattu de la collaboration en cours

et à venir sur les questions de données et de numérique entre les organisations internationales basées à Genève.

## Les données perturbent le commerce : exploration de solutions innovantes [🔗 24 juin 2021](#)

Organisé par l'Institut de hautes études et le Centre pour le commerce et l'intégration économique, ce débat a porté sur les flux de données dans le commerce et l'inclusion de clauses relatives aux données dans les accords de

libre-échange. Une attention particulière a été accordée aux divergences dans le traitement des flux de données par les différentes parties prenantes, notamment dans le contexte des négociations de l'OMC.

## Discussion: Cyber-détente après le sommet Biden-Poutine à Genève [🔗 25 juin 2021](#)

Organisée une semaine après le sommet Biden-Poutine à Genève, cette discussion a fait le point sur les résultats du sommet et sur ce que cela signifie pour les questions numériques. Les panélistes ont discuté de l'impact de la

nouvelle détente cyber sur d'autres processus politiques mondiaux et de ce qu'il faut attendre du dialogue bilatéral d'experts entre les États-Unis et la Russie.

# Ce qu'il faut surveiller : Événements relatifs à la politique numérique mondiale en juillet et août

Jetons un coup d'œil au calendrier mondial des politiques numériques. Voici ce qui aura lieu le mois prochain dans le monde entier. Pour encore plus d'événements, visitez la section Events de l'observatoire *Digital Watch*. [🔗](#)

## 6–15 juillet, Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable (New York, États-Unis) [🔗](#)

Ce forum examine chaque année les progrès de l'Agenda 2030 pour le développement durable. La discussion de cette année portera sur le redressement durable et résilient dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et sur la promotion des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable.

## 14–15 juillet, IGF USA (en ligne) [🔗](#)

Le FGI national des États-Unis comprendra des sessions sur la création de meilleurs marchés en ligne, l'accès, les identités numériques, la modération du contenu, les questions de cybersécurité, l'internet des objets (IdO), l'antitrust dans l'économie numérique, la vie privée et la fragmentation de l'internet. Le forum s'ouvrira par un discours-programme de Doreen Bogdan-Martin, qui est également la candidate des États-Unis au poste de direction de l'UIT.

## 26–30 juillet, IETF 111 (en ligne) [🔗](#)

Organisée par l'Internet Engineering Task Force (IETF), la 111e réunion de cet organisme de normalisation sera précédée d'un Virtual Code Sprint et d'un hackathon d'une semaine.

Juillet

## 9–10 juillet, Réunion ministérielle du G20 de l'économie et des finances (Venise, Italie) [🔗](#)

La réunion des ministres des finances devrait approuver l'accord sur les règles mondiales en matière de fiscalité numérique, conclu par 131 pays dans le cadre des négociations menées par l'OCDE. D'autres résultats clés de la réunion des ministres des finances à Venise seront ensuite approuvés par le Sommet des dirigeants du G20 2021 plus tard dans l'année. [🔗](#)

## 26–30 juillet, FGI Brésil (en ligne) [🔗](#)

La 11e édition du FGI brésilien comprendra 30 ateliers, panels et tables rondes virtuelles, qui traiteront notamment de la protection de la vie privée et des données, de la sécurité des enfants en ligne, des droits des femmes en ligne, de la neutralité du réseau, ainsi que du multilinguisme.

## 5–6 août, Réunion ministérielle du G20 sur l'innovation et la recherche 2021 (Trieste, Italie) [🔗](#)

La réunion ministérielle sur l'innovation et la recherche est un autre rendez-vous de l'agenda des réunions institutionnelles du G20. Ses résultats seront pris en compte lors du sommet des dirigeants du G20 qui se tiendra plus tard dans l'année.

Août

### A propos de ce numéro

**Note de la rédaction :** Un grand merci à tous nos lecteurs de nous suivre mois après mois, au nom de toutes les personnes qui font rayonner nos newsletters. Numéro 61 de la *Digital Watch* newsletter, publié le 10 juillet 2021 par la Geneva Internet Platform et DiploFoundation | Contributeurs : Stephanie Borg Psaila (éditrice), Andrijana Gavrilović, Marco Lotti, Virginia (Ginger) Paque, and Sorina Teleanu | Traducteur de l'édition française : Clément Perarnaud | Edition et conception : Aleksandar Nedeljkovic, Viktor Mijatović, et Mina Mudrić | Contact : [digitalwatch@diplomacy.edu](mailto:digitalwatch@diplomacy.edu)

### En couverture

Le cyber au cœur des tensions politiques. Credit : Vladimir Veljasević  
© DiploFoundation (2021) <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

La Geneva Internet Platform est une initiative de

